



Aire d'étude de la D.T.A. de l'estuaire de la Loire



* L'aire de la D.T.A. couvrira les trois arrondissements de Nantes, Saint-Nazaire et Ancenis, les deux cantons de Blain et Nort-sur-Erdre, et la frange sud-ouest du Maine-et-Loire (cantons de Champstoceaux et de Saint-Florent-le-Vieil) * - Lettre de mandat du 1er Juillet 1999.